



ValaisTennis TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis



Règlement concernant le Circuit Valaisan d'Eté de Simple pour les Actifs

Saison 2022

anthamatten
MEUBLES



Wilson

LES FILS DE CHARLES FAVRE

MIGROS
VALAIS



Loterie
Romande

soutien au
sport

JACQUET



ValaisTennis
TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
I. DISPONIBILITÉS GÉNÉRALES.....	4
ART. 1 PARTICIPANTS	4
ART. 2 ORGANISATION	4
II. DÉROULEMENT	5
ART. 3 TOURNOIS	5
ART. 4 CATÉGORIES	6
ART. 5 ATTRIBUTION DES POINTS	6
ART. 6 QUALIFICATION POUR LE MASTER.....	8
ART. 7 MASTER	8
ART. 8 DÉTERMINATION DES VAINQUEURS DU CIRCUIT VALAISAN D'ÉTÉ DE SIMPLE ACTIFS PAR CATÉGORIE DE CLASSEMENT	10
ART. 9 DÉTERMINATION DES SUPER VAINQUEURS DU CIRCUIT VALAISAN D'ÉTÉ DE SIMPLE ACTIFS	11
ART. 10 PRIX	11
ART. 11 RÉCLAMATIONS ET CAS NON PRÉVUS PAR LE RÈGLEMENT.....	12



ValaisTennis
TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

I. Disponibilités générales

Art. 1 Participants

Le Circuit Valaisan d'Eté de Simple pour les Actifs est ouvert à tous les joueurs et toutes les joueuses, licenciés dans un club valaisan, classés de R1 à R9. Les joueurs et les joueuses domiciliés en Valais avec une licence individuelle sont également autorisés à participer au Circuit Valaisan d'Eté de Simple Actifs.

Art. 2 Organisation

Les Circuits Valaisans sont de la compétence et de la responsabilité de Valais Tennis (ARVST), laquelle est seule apte à juger toute contestation.



ValaisTennis
TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

II. Déroulement

Art. 3 Tournois

Les responsables tournois des clubs ont jusqu'au 1 mars de chaque année pour faire la demande que leur tournoi fasse partie du Circuit Valaisan d'Eté de Simple Actifs.

La commission du Circuit Valaisan sélectionne les tournois faisant partie du Circuit Valaisan d'Eté de Simple Actifs et établit le calendrier des tournois pour la nouvelle saison d'été et publie celui-ci au courant du mois d'avril.

Ce calendrier peut être revu et modifié d'année en année. Il sera tenu compte dans l'établissement du calendrier des catégories de jeu, de la participation habituelle ainsi que de la position géographique des tournois.



ValaisTennis TennisWallis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

Art. 4 Catégories

Il est établi divers classements pour les catégories suivantes :

- Messieurs : R1-R3, R4, R5, R6 et R7, R8-R9
- Dames : R1-R3, R4-R5, R6, R7-R9

La licence prise en considération, pour tout le Circuit Valaisan d'Été de Simple Actifs et le «Master», est celle de mars de l'année en cours.

Les joueurs classés R9 intègrent la catégorie R8 ainsi que ceux classés R3 et R2 intègrent la catégorie R1.

Les joueuses classées R9 et R8 intègrent la catégorie R7, celles classées R5 intègrent la catégorie R4 et celles classées R3 et R2 intègrent la catégorie R1.

Art. 5 Attribution des points

L'attribution des points s'effectuera en fonction de la taille des tableaux par catégorie et selon l'échelle suivante :



ValaisTennis
TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

Nombre de points	Taille du tableau	Vainqueur	Finaliste	½ finalistes	¼ finalistes	1/8 ^{ème} finalistes
Tournois	65 et plus	40	30	20	15	10
	33 et plus	30	20	15	10	-
	17 et plus	20	15	10	-	-
	16 et moins	15	10	-	-	-

Tous les joueurs ou toutes les joueuses doivent remporter un match et autrement que par w.o. pour obtenir des points.

En cas de tournoi progressif et de présence dans deux tableaux, il ne sera tenu compte que des points acquis dans le tableau où il est allé le plus loin.

Si un joueur ou une joueuse ayant obtenu une « Wild Card » pour jouer dans une catégorie supérieure à son classement et que celui obtient des points « Circuit Valaisan » dans celle-ci, ceux-ci seront pris en compte dans le classement de sa catégorie.

En cas de reclassement d'un joueur ou d'une joueuse dans une catégorie supérieure, les points réalisés dans la catégorie inférieure seront conservés.



ValaisTennis TennisWallis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

Art. 6 Qualification pour le Master

Sont qualifiés pour le «Master» à la fin de la saison d'été :

- Les quatre premiers de chaque catégorie
- Si l'un des joueurs ou joueuses qualifiés décline l'invitation pour une raison ou pour une autre (blessure, absence, etc.), il sera remplacé par le vient en suite.
- Les joueurs ou joueuses qualifiés recevront une invitation personnelle.
- En cas d'égalité à la fin du circuit, le critère de sélection est la valeur classement la plus élevée.

Art. 7 Master

Le «Master» se déroule à la fin de la saison d'été, entre la fin septembre et la mi-octobre. Il se déroulera sous forme de poules.

Le «Master» est un tournoi officiel Swiss Tennis. Il compte donc pour les licences.



ValaisTennis
TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

Les points attribués lors du «Master» sont les suivants:

Nombre de points	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
Poule	70	50	30	20

Pour deux personnes à égalité de nombre de matches gagnés, l'ordre du classement est défini par rapport au résultat de la confrontation direct.

Pour trois ou quatre personnes à égalité de nombre de matches gagnés, l'ordre des critères pour déterminer le classement sont les suivants :

1. la meilleure différence entre sets gagnés et sets perdus
2. le plus grand nombre de sets gagnés
3. la meilleure différence entre le nombre de jeux gagnés et le nombre de jeux perdus
4. le plus grand nombre de jeux gagnés
5. La personne avec le meilleur classement avant le Master



ValaisTennis TennisWallis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

Art. 8 Détermination des vainqueurs du Circuit Valaisan d'Été de Simple Actifs par catégorie de classement

Pour les catégories pour lesquelles aucun match n'a été disputé lors du Master, le vainqueur du Circuit Valaisan d'Été de Simple Actifs de la catégorie est le premier au classement de celui-ci avant le Master.

Pour les catégories pour lesquelles des matches ont eu lieu lors du Master, le vainqueur du Circuit Valaisan d'Été de Simple Actifs de la catégorie est la personne ayant obtenu le plus des points additionnés du Circuit Valaisan et du Master.

Les joueurs et les joueuses classés dans les quatre premiers du classement du Circuit Valaisan d'Été de Simple Actifs de sa catégorie renonçant à participer au Master sont sortis du classement et perdent ainsi la possibilité de gagner le Circuit Valaisan et de gagner un prix.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs personnes (Master + Circuit Valaisan), la priorité est donnée aux points obtenus lors du Master plutôt que ceux obtenus lors des tournois du Circuit Valaisan d'Été de Simple Actifs.



ValaisTennis
TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

Art. 9 Détermination des super vainqueurs du Circuit Valaisan d'Été de Simple Actifs

Les vainqueurs du Circuit Valaisan d'Été de Simple Actifs sont le joueur et la joueuse qui a obtenu le plus de points (addition des points des tournois du Circuit Valaisan et du Master) toute catégorie confondue.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs personnes (Master + Circuit Valaisan), l'ordre du classement pour ceux-ci est défini de la manière suivante :

1. La priorité est donnée aux points obtenus lors du Master plutôt que ceux obtenus lors des tournois du Circuit Valaisan d'Été de Simple Actifs
2. La priorité est donnée à la catégorie la plus basse

Art. 10 Prix

Tous les participants et toutes les participantes au « Master » recevront un prix, pour autant qu'ils aient disputé un match.

Pour les catégories de jeu sans participant ou participante au « Master », les prix sont distribués aux 4 premiers ou



ValaisTennis
TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

premières selon les résultats obtenus lors des tournois comptant pour le Circuit Valaisan d'Eté de Simple Actifs.

Un super prix sera distribué au gagnant de la catégorie ayant obtenu le plus de points et également un à la gagnante de la catégorie ayant obtenu le plus points. Ces deux personnes seront désignées comme les vainqueurs du Circuit Valaisan d'Eté de Simple Actifs de l'année concernée.

Les prix seront remis aux différents vainqueurs durant le « Master ».

Art. 11 Réclamations et cas non prévus par le règlement

Les réclamations ou les cas non prévus par le règlement doivent être annoncés à la commission Circuit Valaisan de Valais Tennis à l'adresse e-mail circuitvs@valaistennis.ch qui est la seule instance de décision.